



## Quelques réflexions sur le CTL du 13 octobre 2016

### Préambule :

**Comme décidé par 67 % des adhérents de la section locale, les élus CGT Finances Publiques n'ont pas siégé au CTL convoqué ce jeudi 13 octobre.**

Cette convocation doit cependant nous amener à nous interroger sur sa finalité. En effet, les points à l'ordre du jour, au nombre de quatre, concernent des thématiques organisationnelles et de politiques des missions, mais ceux-ci sont évoqués « pour information » ; alors que le seul point abordé « pour avis », induisant donc un vote des élus du personnel, ne concerne que le « choix » des jours fermés pour cause de « pont naturel » en 2017...

Il n'y a, de plus, aucune espèce d'urgence à tenir ce CT le 13 octobre, car au vu du calendrier des instances du second semestre, un CT doit être convoqué le 24 novembre prochain.

Pourquoi donc les directions locales, et la nôtre en particulier, multiplient-elles les convocations des élus dans les instances représentatives du personnel (IRP) ? En fait, plusieurs raisons tendent à l'expliquer :

- mettre en difficulté les élus, en tant qu'agents, au quotidien face à leur hiérarchie, dans la réalisation de leurs tâches ; tâches qui ne sont pas ajustées en fonction du pro rata du nombre de jours de présence au bureau ;
- mettre en difficulté les élus, en tant qu'agents, au quotidien face à leurs propres collègues, qui sont « obligé(e)s » de pallier leurs absences ;
- empêcher les élus, militants par ailleurs, de militer au côté des agents !!! Cela ressemble à une lapalissade, c'en est une ! Mais cela va mieux en le disant. Lorsqu'il y a de moins en moins de militants dans les services pour échanger avec les collègues, porter des débats de fonds sur nos missions, nos conditions de vie au travail, nos restructurations, nos rémunérations, et j'en passe, les chefs de services et de postes sont moins gênés aux entournures...

### Analyse des documents relatifs à l'ordre du jour de ce CTL :

#### Point n°1 : Commune nouvelle Val de Louyre et Caudeau

Si ce n'est la copie exhaustive de l'arrêté préfectoral, la DDFiP ne joint aux élus qu'une très synthétique fiche à l'appui permettant, en fonction du nombre d'articles fiscaux, d'établir les nouvelles attributions des services compétents.

La Trésorerie du Bugue sera chargée du recouvrement de l'impôt, celle de Boulazac aura la responsabilité de la gestion de la nouvelle collectivité.

Une fois n'est pas coutume, reconnaissons à notre direction locale la volonté de ne pas avoir concentré au chef-lieu du Département l'ensemble des missions... Mais en regard de la politique de destruction massive d'emplois... pour combien de temps encore ?

### **Point n°2 : Gestion des archives**

Un seul document pour discuter de ce sujet : une note de service nationale rédigée en juillet... rien, absolument rien n'est issu de l'échelon départemental !!

Qui est donc l'heureux(se) gagnant(e) du tirage ? Qui est le « référent archives » depuis le 5 septembre dernier ?

Sur le fonds, la partie relative au constat lié à la gestion des archives ne prête guère le flanc à une critique acerbe, mais l'architecture de nos applications informatiques de gestion des redevables particuliers et professionnels, ne permet pas l'alimentation des dossiers en documents scannés !

A ce jour, et sauf évolution des logiciels ou création d'un espace de stockage distinct de ces derniers (mais qui alourdirait considérablement les manipulations informatiques), seul le scannage des archives « dormantes » pourrait être entrepris.

Finalement, en période de baisse des effectifs, et à la veille d'un bouleversement des organisations des services fiscaux et des trésoreries mixtes, avec la mise en place du Prélèvement A la Source (PAS), qui doit mobiliser nombre de personnels, qui seront les petits bras musclés désignés volontaires pour effectuer cette mission ?

Cette note n'a-t-elle pas pour seul objectif que celui de diminuer encore une fois et dogmatiquement les « coûts » que notre administration fait « subir » à la collectivité, sans réellement procéder à un état des lieux et des pratiques avec les premiers concernés : les agents ?

### **Point n°3 : Pôles de Programmation du Contrôle Fiscal**

Là aussi, un seul document à la disposition des élus : une fiche ultra-synthétique pleine d'allégations affirmées telles des vérités, sans aucune, strictement aucune, référence chiffrée permettant d'étayer le bilan des expérimentations menées et ayant conduit à son déploiement.

Plus encore : sur les modalités de mise en place de ces pôles en Direction du Contrôle Fiscal (DIRCOFI) Sud-Ouest :

- quid des données relatives aux renforts en personnels alloués en 2016 ?
- quid de la situation géographique et fonctionnelle du ou de la responsable de pôle au sein de cette direction à compétence interrégionale ?

En conclusion, l'argumentaire DGFIP se résume à peu près à : « puisqu'on vous dit que ça marche super bien, croyez-nous sur parole, c'est que ça marche super bien ! ». Avec l'expérience acquise par vos élus CGT en matière de « dialogue social » tel que pratiqué par nos directeurs, il nous est assez difficile de leur donner un blanc-seing en la matière... voire, même est-il de notre responsabilité de fortement supposer que ces expérimentations ne se sont pas avérées bénéfiques au pilotage du contrôle fiscal en DIRCOFI lorsque l'on est incapable d'en chiffrer les conséquences.

Ce point est évoqué, « pour information », à l'occasion du Comité Technique Local du 13 octobre 2016, pour une mise en place en... 2016 !!... Mieux vaut tard que jamais...

#### **Point n°4 : les « ponts naturels » 2017**

Seul point à l'ordre du jour « pour avis », il est ô combien important, voire primordial, quant au devenir de nos missions, de notre Direction Générale, de notre Direction Locale...

Evidemment, la fermeture des bureaux ces jours-là, évitera la potentielle foire d'empoigne entre quelques collègues pour pouvoir partir en week-end.

Mais pour la CGT Finances Publiques de la Dordogne, celui qui décide et impose doit endosser l'entière responsabilité de ces choix. En d'autres termes, elle ne doit pas ponctionner les agents de leurs jours de congés, RTT ou autres récupérations d'horaires variables, mais elle doit les offrir à des agents auxquels il ne reste plus que le choix de leurs dates de congé pour pouvoir respirer et reprendre quelque force.

#### **Vos élus en CTL :**

Valérie DURAND  
Olivier DARRIN

Isabelle FARNIER  
Philippe GORY

Marie-Christine ROUQUETTE  
Christophe GRAPOTTE